



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 78/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2025.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOUT.

Etaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.
Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER.

Mme Florence PLUCHART est désignée secrétaire de séance.

OBJET :
FINANCES

RLV – Adhésion au groupement de commandes en vue de l'achat de matériel informatique et logiciels bureautiques usuels

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

M. Laurent THEVENOT, Maire, informe l'assemblée que l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs de coordonner et regrouper leurs achats pour satisfaire à des besoins ponctuels ou permanents. L'objectif recherché est de mettre en œuvre des marchés communs permettant d'optimiser les procédures, les coûts et de réduire les risques juridiques.

Après avoir réalisé un recensement auprès des communes membres et du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Riom Limagne et Volcans, un groupement de commandes peut être mis en œuvre tant pour les besoins propres de la Communauté d'Agglomération, que pour ceux des autres membres souhaitant y être associés.

La liste des achats concernés par le présent groupement de commandes est le renouvellement régulier du parc matériel informatique (pc, serveur, périphériques type écrans, claviers, souris ...) et des logiciels bureautiques usuels (pack Office, anti-virus ...).

La consultation objet du groupement sera passée selon un accord-cadre à marchés subséquents, pour une première période initiale d'un an et reconductible pour 2 périodes d'un an. Cette procédure permet de présélectionner trois prestataires qui seront remis en concurrence à chaque nouveau besoin.

La consultation sera décomposée comme suit :

- Lot n° 1 : postes de travail neufs,
- Lot n° 2 : logiciels,
- Lot n° 3 : matériels infrastructure neufs,
- Lot n° 4 : postes de travail et matériels infrastructure reconditionnés.

Le groupement de commandes est formalisé via une convention de groupement qui détermine les modalités de fonctionnement du groupement et la répartition

des interventions entre les différents membres ainsi que les besoins de chaque membre.

La Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans interviendra en qualité de coordonnateur du groupement et assurera, à ce titre, l'ensemble des procédures de passation des marchés jusqu'à la notification de l'accord-cadre et des marchés subséquents tels que définie dans la convention de groupement.

Chaque membre s'engage à exécuter le marché à hauteur de ses besoins respectifs.

Le choix des attributaires de l'accord-cadre sera réalisé par la commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement. Pour chaque marché subséquent, le choix de l'attributaire sera effectué par le représentant du coordonnateur, après avoir recueilli l'avis du ou des membres concernés.

Le groupement prendra fin au terme de l'accord-cadre.

Au regard des montants maximums estimatifs figurant en annexe à la convention, la procédure retenue est la procédure d'appel d'offres ouvert.

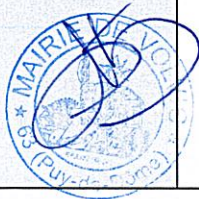
Après recensement des besoins, seront membres du groupement de commandes, les communes de : Chappes, Ennezat, Entraigues, Lussat, Malintrat, Martres-sur-Morge, Martres d'Artière, Saint-Laure, Surat, Varennes-sur-Morge, Riom, Chambaron sur Morge, Enval, Ménérol, Mozac, Saint-Bonnet-près-Riom, Châtel-Guyon, Pulvérières, Sayat, Volvic, Saint-Ignat, le CIAS de Riom Limagne et Volcans et la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

Dans ce cadre, le **Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion au groupement de commandes auquel participeront, au regard de leurs besoins définis en annexe de la convention la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans, le CIAS de Riom Limagne et Volcans et les communes désignées dans la convention,
- **ACCEPTE** que la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- **ACCEPTE** les termes de la convention, ci-jointe, constitutive de groupement de commandes pour les besoins propres aux membres du groupement,
- **ACCEPTE** que la Commission d'attribution de l'accord-cadre soit la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur, et que l'attribution des marchés subséquents soit effectuée par le représentant du coordonnateur après avoir recueilli l'avis du ou des membres concernés,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents, ainsi que tous les documents inhérents à ces procédures,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de groupement.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 24.09.2025
Publié ou notifié
le : 24.09.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

